



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 29 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle ALLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-036

Objet : candidature à l'animation des sites Natura 2000 Rhône Aval – Petit Rhône – Marais de l'île vieille et alentour pour la période 2025-2027

Le Comité Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

**Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

**Vu** la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, modifiant les modalités de gouvernance de sites Natura 2000

**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

**Vu** les articles L.414-1 à 7 et R. 414-1 à 29 du Code de l'Environnement relatifs aux Sites Natura 2000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 03 mars 2006 portant désignation du Site Natura 2000 FR 9312006 "Marais de l'île Vieille et Alentour" Zone de Protection Spéciale,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2015 portant désignation du site Natura 2000 FR 9101405 "Petit Rhône" Zone Spéciale de Conservation,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 août 2015 portant désignation du site Natura 2000 FR 9301590 "Rhône Aval" Zone Spéciale de Conservation,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2011325-0010 du 21 novembre 2011 fixant la composition du comité de pilotage du site FR 9301590 "Rhône Aval",

**Vu** l'arrêté préfectoral du 03 décembre 2008 fixant la composition du comité de pilotage du site FR 9101405 "Petit Rhône"

**Vu** l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2009 portant modification de la composition du comité de pilotage du site FR 9312009 "Marais de l'île Vieille et alentour"

**Vu** l'arrêté préfectoral du 07 mai 2012 approuvant le Document d'Objectifs du site FR 9312006 "Marais de l'île Vieille et Alentour",

**Vu** l'avis de la Commission Préservation et Gestion de l'Eau et des Milieux Naturels réunie le 25 avril 2024,

### ➤ Considérant

- Que l'ambition 2 de la Charte "Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une diversité exceptionnelle" prévoit en son article 4.1. "Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions",
- Que cet article précise l'engagement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue dans l'animation des sites Natura 2000 "Rhône Aval" et "Petit Rhône",
- Que SMG-PNRC anime et met en œuvre les Documents d'Objectifs depuis le démarrage de l'animation des sites Natura 2000 "Rhône Aval" et "Petit Rhône" en 2015 et depuis 2016 pour le site "Marais de l'île Vieille et alentour",
- Que la convention d'animation en cours s'achève le 31 décembre 2024,
- Que la Région Sud est autorité de gestion des financements Natura 2000,
- Que la demande de financement de l'animation doit être déposée à l'été 2024 pour l'animation 2025 – 2027,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- D'approuver la candidature du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à l'animation des sites Natura 2000 "Rhône Aval" ; "Petit Rhône" ; "Marais de l'île Vieille et alentours" pour la période 2025 – 2027,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tel 04 90 97 10 00  
Fax 04 90 97 12 07  
Anne CLAUDIUS-PETIT  
33 Camargue

Comité Syndical  
**RECU EN PREFECTURE**  
Délibération n° CS-2024-036  
le 29/05/2024  
Application agréée E-legalite.com

## CONSEIL CONSULTATIF

### Commission 2 : Préservation, gestion de l'eau et des milieux naturels En date du 25/04/2024

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

#### Note technique

**Objet : Recommandation sur le renouvellement de l'animation des sites Natura 2000 « Rhône Aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île Vieille et alentours » sur la période 2025/2027**

**Dossier suivi par : Lucie SCHAEFFER / Service Eau, Biodiversité et Développement rural**

#### Contexte

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

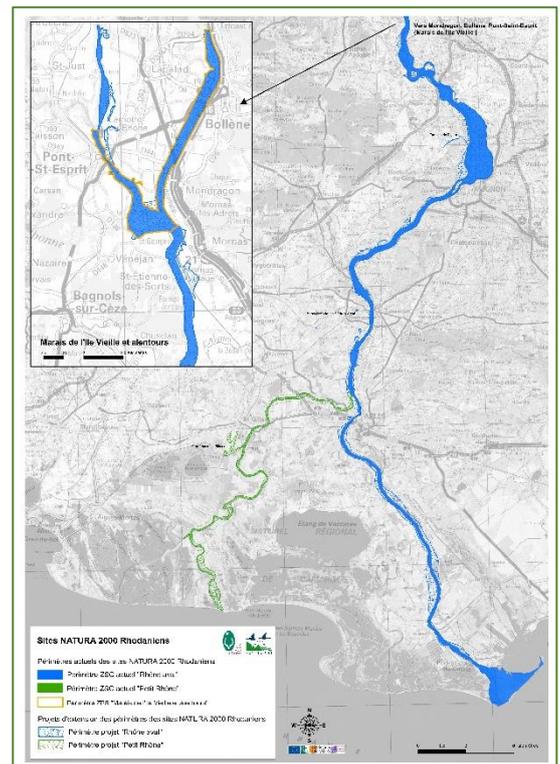
Le Parc naturel régional de Camargue anime 8 sites Natura 2000 à l'échelle de la basse vallée du Rhône et de la Camargue, dont le site Natura 2000 « Rhône Aval » depuis septembre 2014, et les sites Natura 2000 « Petit Rhône » et « Marais de l'île Vieille et alentours » depuis février 2016. Dans ce cadre, sa mission consiste principalement en la mise en œuvre des actions prévues par les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites.

L'animation de ces sites Natura 2000 est inscrite dans l'article 4.1.1. « Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables » de l'ambition 2 « Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle » de la **Charte du Parc naturel régional de Camargue**.

En effet, Le Parc de Camargue, dont le mode d'action principal est la concertation avec les acteurs locaux, est ainsi la structure idéale pour assurer cette mission d'animation territoriale.

Les missions d'animation Natura 2000 bénéficient de financements par l'Europe et la Région Sud au travers de conventions d'animation renouvelées tout les 3 ans.

Les conventions d'animations des sites Natura 2000 Rhodaniens sur la période janvier 2023 à décembre 2024 prennent fin au 31 décembre 2024.



Cartographie des sites Natura 2000 Rhodaniens

**Une nouvelle demande de financement doit donc être déposée au cours de l'été afin de poursuivre le travail d'animation territoriale engagée depuis plus de 10 ans et les actions de gestion des espaces naturels, préservation de la biodiversité et de sensibilisation du grand public sur la période 2025/2027.**

Par ailleurs, l'animation des sites Natura 2000 « Rhône Aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'Île Vieille et alentours » constitue l'unique lien du Parc de Camargue avec les territoires et acteurs du Rhône amont dont dépend la Camargue (Plan Rhône, collectivités, associations, usagers...). Elle s'inscrit également pour l'Etat dans un équilibre entre institutions des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse dans l'animation et la gestion de la démarche territoriale autour du Rhône aval.

*Un atelier de concertation à destination des membres des Comités de Pilotages des sites Natura 2000 Rhodaniens et des partenaires de l'animation (associations, usagers...) été organisé le mardi 16 avril 2024. Les échanges constructifs ont permis de démontrer l'importance pour les acteurs du territoire du maintien de l'animation par le Parc de Camargue, et de l'importance des missions d'animation Natura 2000.*

**Ainsi, au regard de ces éléments, il est tout à fait pertinent pour le Parc de Camargue et les acteurs du territoire de se porter candidat pour conserver l'animation sur la prochaine période 2025/2027.**

La demande de subvention qui sera proposée aux services instructeurs (Région Sud) à l'été 2024 comportera les éléments suivants :

- Salaires du/de la chargé.e de mission Natura 2000 sites « Rhodaniens » ;
- Frais de déplacement, coûts indirects et frais de formation ;
- Réalisation d'une étude annuelle de suivi de la population de Triton crêté de la zone humide de Trinquetaille ;
- Réalisation d'un suivi annuel de la colonie de Chiroptères de Pujaut (colonie d'importance nationale découverte en 2021) ;
- Réalisation d'outils de communication (lettre d'information sur l'animation des sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional de Camargue, kakémonos de présentation des sites) ;
- Mise en place d'une signalétique sur différents secteurs « phares » des sites Natura 2000 Rhodaniens.

### **Proposition soumise aux membres de la commission**

Il est proposé aux membres de la commission la validation de la candidature du Parc naturel régional de Camargue pour l'animation des sites Natura 2000 Rhodaniens pour la période 2025/2027, ainsi que le dépôt d'une demande de subvention au cours de l'été 2024.

### **Annexes / Documents complémentaires**

Vous trouverez plus d'informations sur les missions réalisées par le Parc naturel régional de Camargue dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Rhodaniens sur le site internet dédié : <https://pnr-camargue.n2000.fr/>

Les Documents d'Objectifs des sites, les présentations et comptes-rendus des Comités de Pilotage (COPIL) ainsi que les rapports d'activités annuels sont également disponibles sur ce site internet (onglet « Natura 2000 et vous » / « Ressources Natura 2000 »).